

Seringues usagées et sang dans les ordures ménagères... les nouvelles consignes de tri des déchets de santé menacent la salubrité publique - CNCDS

Alors que le débat fait rage sur l'Aide Médicale d'État (AME), il y a urgence à rappeler que chaque décision doit être prise en fonction d'un critère fondamental : les enjeux liés à la santé publique.

Par exemple, comme le souligne Patrick Pelloux, le président de l'Association des médecins urgentistes ([source](#)), il est indispensable de prendre en charge très tôt les maladies contagieuses ou risquant de s'aggraver.

La situation est d'autant plus problématique que d'autres réformes sanitaires récentes menacent également la salubrité publique.

La [Confédération Nationale des Collecteurs de Déchets Spéciaux France et Outre-Mer \(CNCDS\)](#) tire notamment la sonnette d'alarme concernant les nouvelles consignes de tri des DASRI - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

Ces nouvelles règles prévoient en effet de déclasser certains DASRI pour qu'ils puissent être jetés comme de simples ordures ménagères (OM).

Or il y a déjà de nombreuses dérives !

Photos à l'appui, la CNCDS explique comment et pourquoi des aiguilles usagées se retrouvent désormais dans les OM, dans des bennes qui peuvent d'ailleurs être souillées de sang...

"Dans quel pays vit-on ? Si cette préconisation d'un tri sélectif des DASRI est maintenue, il faut s'attendre à des conséquences néfastes sur la protection de la santé et de l'environnement. Obligatoirement, il en découlera des dommages et dégâts collatéraux..."

Lisa ATTELAN, Présidente de la CNCDS





Un manque d'hygiène à l'origine de risques majeurs pour la santé publique

Les déchets du secteur médical représentent 0.06% des émissions de gaz à effet de serre nationales. Sachant que les DASRI représentent 20 à 30% de ces déchets, ils génèrent donc soit 0.02% des émissions de gaz à effet de serre nationales.

Pour répondre à des priorités économiques et environnementales, un [guide "CPIAS"](#), rédigé notamment par l'ARS Occitanie en février 2021, a proposé de nouvelles consignes de tri.

Avec un objectif : optimiser la gestion des flux de déchets dans les établissements de santé, afin de diminuer de 15 à 20% le volume des DASRI.

Le problème ? Ce guide, qui oublie d'appliquer le principe de précaution, ouvre la voie à ce que les DASRI soient jetés avec les ordures ménagères... et les abus se généralisent.

"Certains établissements de santé ont déjà réduit le volume de leurs déchets à risque infectieux de 90%... en les jetant à la poubelle. Pire : des professionnels de santé non concernés par ce guide se le sont approprié !"



Des conséquences très concrètes

Le risque infectieux va augmenter significativement

Identifier un risque infectieux reste une interprétation subjective, parfois très difficile à réaliser :

- Certaines infections sont silencieuses, et donc sans symptômes évidents.
- Il y a toujours un risque d'erreur. Ex. : la compresse ou le coton usagé sera à catégoriser en Ordures Ménagères ou DASRI, en fonction d'un écoulement de sang ou pas.

Un danger sanitaire déjà très présent

Alors que le pays se relève à peine de la pandémie de Covid-19, il n'est pas envisageable de prendre un nouveau risque sanitaire.

Il faut en effet rappeler que les professionnels qui ramassent les ordures ménagères ne sont ni formés, ni équipés, ni protégés pour collecter de tels déchets.

Tout le monde est concerné

Alors que les seringues et autres DASRI se retrouvent de plus en plus massivement dans les ordures ménagères, comment assurer la sécurité des professionnels qui les ramassent ? Des animaux qui s'approchent des poubelles ? De tous ceux et celles qui sont susceptibles d'entrer en contact avec ces déchets (enfants, personnes en situation de précarité, etc.) ?



Les autorités publiques ont déjà été prévenues

Fidèle à sa politique de concertation, la CNCDS a déjà alerté les autorités publiques de cette situation catastrophique. Elle a notamment informé par courrier recommandé M. Aurélien Rousseau, le Ministre de la Santé, le 16 novembre 2023.

Mais à ce jour, **personne n'a encore réagi.**

Pourtant, il faut rapidement se mobiliser puisque, dès juillet 2022 et suite à la publication du guide "CPIAS", la Direction Générale de la santé (DGS) a lancé la refonte du guide national des Déchets, dont la dernière version date de 2009.

Dans le cadre de cette refonte, la DGS et la Direction Générale de l'Offre des soins (DGOS) ont saisi le Haut Conseil de la Santé publique (HCSP), pour émettre un avis sur la définition d'un DASRI.

La Confédération Nationale des Collecteurs de Déchets Spéciaux France et Outre-Mer souhaite donc désormais informer le grand public de cet enjeu sanitaire.

À propos de la CNCDS

La Confédération Nationale des Collecteurs de Déchets Spéciaux France et Outre-Mer (CNCDS) a été créée pour professionnaliser la Collecte de Déchets Spéciaux.

Ce métier est en effet indispensable à la sauvegarde de l'Environnement, dans le respect et la protection de l'Homme tant sur son lieu de travail que dans sa vie quotidienne.

Lourdement réglementé, il reste pourtant un métier de l'ombre, alors même que l'expertise de ces acteurs est largement reconnue.

Une expertise à 360°

Le CNCDS intervient notamment pour :

- Conseiller les producteurs,
- identifier leurs besoins,
- mettre en place les phases d'élimination et de traitement des déchets.

À l'écoute et armée de toutes les réglementations, la confédération s'appuie sur chaque institutionnel pour apporter un service irréprochable dans ce domaine particulier.

Elle se mobilise pour la reconnaissance de sa profession, tout en continuant à maintenir chaque jour les conditions nécessaires à une meilleure qualité de travail, d'hygiène et de prévention des risques sanitaires dans la collecte des déchets spéciaux et infectieux.

"En bousculant l'ordre établi et les idées reçues liées à notre profession, la CNCDS se distingue en apportant sa voix et sa connaissance incontestable du terrain et du risque, partout où le sujet du traitement et de l'élimination des déchets spéciaux et infectieux est abordé."

En savoir plus

Site web : <https://www.cncds.fr/>

Contact presse

Alice Delacroix Verchet
Téléphone : 09 52 93 08 31
Email : alice@edissio.com